

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 02 octobre 2025 à 18h

Présents : Francis Laguerre, Lionel Glinka, Edouard Jeannot, Jean-Pierre Casta, Patricia Laurent, Sophie Colombant.

Absents excusés : Daniel Alard, Pascal Philip, Aurore Guimard.

Absents : Florence Martin-Pons, Sandrine Serrano.

Secrétaire de séance : Lionel Glinka.

Daniel Alard a donné procuration à Jean-Pierre Casta.

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/06/25.

1. Décision Modificative

Lors de la création du budget 2025, les travaux de réhabilitation de l'ancien atelier ont été crédités dans le chapitre 21 ligne 2131. Dans les faits, ces travaux sont débités dans le chapitre 23 à la ligne 231 ce qui entraîne un déséquilibre du budget entre ces deux lignes. Lionel Glinka propose de transférer 100 000 € de la ligne 2131 à la ligne 231 afin de régulariser la situation. **Délibération adoptée par le Conseil municipal, à l'unanimité.**

2. Charte PNR

Monsieur le Maire a rappelé au conseil la charte du PNR et l'intérêt pour la commune d'approuver la charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Délibération adoptée par le Conseil municipal en connaissance de cause, à l'unanimité.

3. Coupe usagère

Tous les 2 ans, les habitants de la commune ont la possibilité d'obtenir 2 cannes de bois contre rémunération de l'entreprise en charge de la coupe forestière et sachant que le transport reste à charge de l'administré. Le conseil valide le principe de la coupe 2025-2026. Délégation est donnée à Pascal Philip pour le suivi de cette coupe avec l'ONF et les Prayolais intéressés. **Délibération prise à l'unanimité.**

4. Echange de parcelles

Un échange de parcelles à hauteur de 100 m² a été proposé à la commune par un habitant dans le secteur de Lassalle. Il s'agit d'une parcelle de la commune entourée par d'autres parcelles de particuliers sachant qu'il est proposé de l'échanger avec une parcelle bordant la route communale, ce qui peut faciliter l'entretien de cette route. Le conseil valide le fait d'étudier la proposition, avec visite sur le terrain préalable, avant décision. Les frais de notaire, voire de géomètre seront à la charge du demandeur.

5. Tarifs salle polyvalente

À la suite de la réfection de la cuisine de la salle des fêtes, le conseil revise les prix de la location de la salle polyvalente :

Salle des fêtes : 150 € pour les administrés, 300€ pour les extérieurs (prix inchangés), gratuit pour les associations prayolaises, 100 € pour les extérieures.

Salles des fêtes et cuisine : 180 € pour les administrés, 360€ pour les extérieurs, gratuit pour les associations prayolaises, 130 € pour les extérieures.

Délibération adoptée par le Conseil municipal, à l'unanimité (délibération).

6. PLUi-H

Le Maire rappelle que l'Agglo Foix-Varilhes a été chargée de prendre en compte le PLU intercommunal et l'habitat. A ce jour, l'arrêté du PLUi-H a été validé en conseil communautaire le 21 mai 2025 et pour rappel, le conseil municipal a validé le 19 juin 2025 l'arrêté avec les recommandations suivantes :

prise en compte de la circulation douce que ce soit pour le fil de l'eau avec la réalisation d'une passerelle reliant Prayols à Montgailhard et que ce soit pour les piétons et les vélos notamment entre Prayols et Ferrières ; prise en compte du foncier avec les plans de voirie communale et l'agrandissement lorsque cela s'impose en considérant les trottoirs à venir (cf. le PLU actuel de notre commune) ; prise en compte du Plan Communal de Sauvegarde, ce qui permet toute protection envers l'incendie, l'inondation ou la forêt ; prise en compte du cas particulier des murets, certes à protéger mais tout en laissant une souplesse pour le maire et sur certains murets afin de permettre la construction de maison sur des parcelles étroites et considérer la limite de propriété comme référence, c'est-à-dire là encore il s'agit de retenir les préconisations du PLU actuel en faisant le lien entre le règlement graphique et le règlement écrit.

À la suite d'une étude approfondie du PLUi-H par le conseil, il s'est avéré que la parcelle communale n° **43 section A** (de 535 m²), située à l'intersection des chemins de Micoulau et de Las Parets, parcelle desservie par tous les réseaux, était sortie du constructible.

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour demander que cette parcelle reste constructible. Aucune commune n'a voté contre le PLUi-H, de ce fait le 14 octobre 2025, les recommandations des communes seront révisées en séminaire des maires. Monsieur le Maire ne pouvant être présent, Lionel Glinka le représentera ce jour-là.

7. Questions diverses

a) Sécurisation routière RD8 seconde tranche

Dans le but de finir la sécurisation routière lors du mandat actuel, une ouverture des plis de la seconde tranche sera effectuée le 9 octobre 2025 en présence de Jean-Pierre Casta et Pascal Philip. Monsieur le Maire ne pouvant être présent ce jour-là, il donne procuration à Lionel Glinka. Un conseil est prévu le 20 octobre 2025 à 18h.

b) Employés

Au 1^{er} janvier 2026, une participation aux mutuelles est obligatoire par les communes à hauteur minimum de 15€ par employé. Après étude, le centre de gestion a choisi pour mutuelle Prévifrance. A charge aux employés de faire leur choix et d'anticiper les démarches à réaliser. Il est demandé aux conseillers de réfléchir à cela afin de prendre position lors d'un prochain conseil.

c) Réfection du chemin du Mesclé

La réfection du chemin du Mesclé a été abordée par Jean-Pierre Casta, cela demande réflexion et étude car la partie du chemin en question appartient à l'ONF. Monsieur le Maire demande à l'administré de faire un mail à la mairie afin de pouvoir appuyer sa demande auprès de l'ONF.

La séance est levée à 20h.